



---

**AU SOMMAIRE:**

- **RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET THÉÂTRE DE VERDURE**
  - **LETTRÉ ADRESSÉE AUX ÉTABLISSEMENTS UTILISANT DES BRUMISATEURS**
  - **QR-CODE VIGILANCE INCENDIE**
  - **RESTITUTION DE LA PREMIÈRE CONSULTATION CITOYENNE SUR LA SANTÉ EN OCCITANIE**
- 

**Théâtre de Verdure  
Présentation du projet de  
rénovation**

**Mardi 25 Juillet à 18h30**

Le Théâtre de Verdure est un espace public multifonctionnel que nous apprécions tous.

Suite au questionnaire de lancement du mandat en 2020, la rénovation du Théâtre de Verdure est apparue comme nécessaire.

Des réunions publiques sur le terrain ont permis d'élaborer le programme fonctionnel de cette rénovation.

Une équipe d'architectes a été chargée d'élaborer un projet répondant aux attentes exprimées dans ces réunions.

Leur projet a ensuite été présenté au services de l'État pour satisfaire aux contraintes particulières de notre village.

Nous vous convions à une présentation de ce projet :

**Mardi 25 Juillet à 18h30 en  
Mairie**

A bientôt,

L'équipe municipale

---

Veillez trouver ci-dessous un courrier envoyé aux établissements utilisant des brumisateurs:

**MAIRIE DE  
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT**



Monsieur Robert SIEGEL  
Maire de la Commune

République Française  
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Saint-Guilhem-le-Désert, le 12/07/2023

**Mesdames Messieurs les gérants d'établissement  
Utilisateurs de brumisateurs  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Nos réf. 110 sr 2023

Mesdames, Messieurs les propriétaires d'établissements commerciaux,

En date du 24 mai 2023 le Préfet de l'Hérault a pris des mesures de restrictions et d'usage de l'eau au vu des conditions de sécheresse qui touche notre département. Les débits des cours d'eau du département présentent des niveaux inférieurs aux moyennes de saison et malgré les derniers épisodes de pluie, la situation hydrologique et hydrogéologique reste toujours tendue.

La commune de SAINT GUILHEM LE DESERT est en alerte renforcée, ce qui implique un usage de l'eau réglementé et encadré à certains moments de la journée.

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau.

Votre établissement offre à ses clients des espaces de fraîcheur généré par des brumisateurs. Je comprends qu'en cette période de forte chaleur, il est agréable de s'y rafraîchir.

Bien que l'utilisation de brumisateur ne soit pas encadrée par les différentes mesures de restriction, dans un souci de responsabilité et de solidarité, le Conseil municipal et moi-même vous demandons de réduire l'utilisation de vos brumisateurs. En effet il serait judicieux de les faire fonctionner uniquement pendant les heures de fortes chaleurs (12h 21h, par exemple) et de les stopper le matin et le soir. Il paraît aussi important d'en régler le débit et d'orienter vos buses vers les espaces d'accueil de vos établissements afin de ne pas gaspiller l'eau sur la voie publique.

Le Préfet communique également que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite. A l'heure actuelle, nous préférons vous sensibiliser à ce sujet sans prendre de mesures supplémentaires.

Le conseil municipal et moi-même se tenons à votre disposition pour davantage de renseignements.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Robert SIEGEL  
Maire de Saint Guilhem le Désert



MAIRIE Grand Chemin du Val de Gellone - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert  
Tel 04 67 57 70 17 Courriel : [mairie-st-guilhem@orange.fr](mailto:mairie-st-guilhem@orange.fr)  
[www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



**Afin de prévenir les feux de forêt, le préfet de l'Hérault a décidé d'interdire la fréquentation de 4 massifs en cas de risque incendie très élevé, dont celui de Saint-Guilhem-le-Désert.**

**Depuis le 10 juillet et jusqu'au 10 septembre 2023 inclus, l'accès aux personnes et aux véhicules, motorisés et non motorisés, dans les massifs du Caroux, de la Gardiole, du Pic Saint-Loup et de Saint-Guilhem-le-Désert sera réglementé comme suit :**

- Accès interdit toute la journée en cas de risque incendie très élevé (**couleur rouge** sur la carte de vigilance feux de forêt).
- Accès déconseillé en cas de risque incendie élevé (**couleur orange** sur la carte de vigilance feu de forêt).

Il est important de rappeler que les feux sont d'origine humaine dans 9 cas sur 10.

La carte de vigilance découpe le département de l'Hérault en 9 secteurs représentant les principaux massifs forestiers. Le massif de Saint-Guilhem-Le-Désert est dans le massif 4.

Le système de vigilance s'organise en 4 niveaux : vert (risque faible), jaune (risque modéré), orange (risque élevé) et rouge (risque très élevé).

La carte du risque incendie est consultable sur les supports suivants :

- Comptes Twitter et Facebook @prefet34 du préfet de l'Hérault (publication quotidienne)
- Site internet des services de l'Etat : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/herault>

Veillez trouver ci- dessous l'affiche déposée au départ des chemins de randonnées, contenant le QR code vous permettant de connaître à l'instant t le niveau de vigilance dans notre massif:



## INFORMATION JOURNALIERE

### VIGILANCE INCENDIE DE FORET

En forêt, toute l'année, il est interdit de fumer ou de faire du feu. Allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 € qui sera aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui. Les auteurs même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.

**SAINT GUILHEM LE DESERT : ZONE 4**

**ROUGE : MASSIF INTERDIT**

**ORANGE : MASSIF DECONSEILLE**

Scannez pour vérifier le niveau de risque feu



---

**Résultats de la première consultation citoyenne sur la santé ouverte à tous les habitants de notre région Occitanie.**

Pour mieux répondre aux besoins de santé dans chaque territoire, l'ARS Occitanie a invité tous les concitoyens qui le souhaitent à exprimer leurs attentes mais aussi leurs idées et leurs propositions, à la fois via une plateforme sur internet et via des ateliers de proximité. Au total, plus de 22.000 contributions concrètes ont pu être recueillies et analysées. L'ARS tient aujourd'hui à vous remercier de votre contribution active à cette participation du plus grand nombre. Les résultats détaillés de cette consultation citoyenne sont porteurs de paroles de citoyens, des mots et de l'expression directe d'habitants de chacun de nos 13 départements, avec à la fois le témoignage d'attentes et la proposition de solutions sur ces questions de santé qui nous concernent tous.

Cette restitution est d'ores et déjà mise à la disposition de tous :

- via le site internet de l'ARS Occitanie :

[www.occitanie.ars.sante.fr/paroles-de-citoyens-lars-restitue-les-resultats-de-la-premiere-consultation-citoyenne-sur-la-sante](http://www.occitanie.ars.sante.fr/paroles-de-citoyens-lars-restitue-les-resultats-de-la-premiere-consultation-citoyenne-sur-la-sante)

- via la plateforme de La fabrique citoyenne en santé Occitanie : [jeparticipe.occitanie.ars.sante.fr](http://jeparticipe.occitanie.ars.sante.fr).

---

### **mairie de Saint-Guilhem-le-Désert**

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

